COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 14 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie Place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Stéphane BACHELET, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BACHELET, Mme Patricia SOULEYREAU, Mme Karine PARIZY, M. Vincent THIBAULT, Mme Isabelle LECLERC, Mme Josiane DUPUIS, M. Eddy BACHELET, M. Thierry MASSON, , Mme Laurie SOULEYREAU, Mme Elisabeth CAFFIN et M. Jean-Jacques LOZE
Absents ayant donné procuration : M. Alain LENOIR (pouvoir à M. Isabelle LECLERC), M. Christophe PARIZY (pouvoir à Mme Karine PARIZY), Mme Corinne REVEL (pouvoir à Mme Josiane DUPUIS), M. Luc PETÉ (pouvoir à M. THIERRY MASSON) et M. Clément BRARD (pouvoir à M. Vincent THIBAULT)
Absents excusés : M. Jeff JIMENEZ, Mme Eloïse PREUDHOMME, Mme Miguelle SABAS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LECLERC

La séance est ouverte à 18h30

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 17 juin 2021.

Mme Anne FERREIRA, remplaçante de Mme Karine DEBROISE, est présentée à l'ensemble du Conseil

NON-VALEUR : 11 RUE DE PROVINS

Il est rappelé au Conseil municipal qu'un certain nombre de loyers n'avaient pas été réglés par le locataire qui occupait la maison sise 11 rue de Provins.
Cependant, celui-ci avait effectué des travaux de restauration, non remboursés par la commune.
Après avoir procédé aux constatations de travaux et fait établir un état comptable par la trésorerie de Provins, il est proposé que la somme restant dû par cet ancien locataire de **5766,41 €uros,** reste à la charge de la commune et qu'il soit procédé à une opération comptable dite de non-valeur pour régulariser ce passif.
En effet, lors du dernier conseil, une non-valeur à 6019,57€ a été votée. Cependant, nous avons continué à percevoir de la CAF pour ce logement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge par la commune des sommes restant dû par l'ancien locataire de la maison du 11 rue de Provins, soit 5 766,41 euros,
CHARGE le Maire de faire effectuer les opérations comptables de non-valeur correspondantes.

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS VOTEES AU BUDGET COMMUNAL 2021

Avait été voté une enveloppe globale pour les subventions des associations.
Cependant, afin de pouvoir verser les subventions aux associations, la Trésorerie nous demande le détail pour chaque association

- ADIL 100€
- ADMR 1000 €
- CLIC SILLAGE 500 €
- CROIX ROUGE 200 €

- GRENIER 77 400 €
- SOUVENIR FRANÇAIS 150 €
- SECOURS POPULAIRE 150 €
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 150 €
- ASSOCIATION SCOLAIRE 1800 €
- CLUB DE L'AMITIE 650 €
- FNACA 200 €
- ASAJ 1500 €
- ENTENTE JOUY YVRON 2000 €
- LES DIAM'S 1600 €
- LES RESTO DU CŒUR 100 €
- ASSOCIATION EQUESTRE JOVICIENNE 300 €
- LES CHATS CHENOISIENS 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Avec 14 voix pour et 2 abstentions,

ACCEPTE la répartition des subventions aux associations telle que définie dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire de faire rédiger les mandats correspondants

202109143 ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE D'ANTARGAZ

Il est nécessaire de délibérer afin de pouvoir encaisser un chèque d'Antargaz réceptionné en mairie.

Ce chèque d'un montant de 2 627, 79 € correspond a un trop payé auprès d'Antargaz

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'encaissement du chèque d'Antargaz présenté, pour un montant de 2 627,79€

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'URGENCE DE L'EGLISE

L'Eglise Saint Aubin, inscrite au titre des monuments historiques, en date du 28 avril 1926 doit faire l'objet de travaux d'urgence.

Ces travaux d'urgence portent sur les toitures, charpentes et certains vitraux.

Le coût des travaux a été estimé par M. Thierry LEYNET, architecte du Patrimoine, à 220 654,07 € HT dont 24 691,31 € HT d'honoraires.

Ont déjà été demandées :

- Une subvention auprès du Département pour le maître-autel et son emmarchement à hauteur de 3 574 € HT
- Une subvention auprès de la DRAC pour les travaux d'urgence de l'Eglise et le lutrin à hauteur de 59 939 € HT
- Une subvention auprès de la région pour les travaux d'urgence de l'Eglise à hauteur de 39 000 € HT
- Une subvention auprès du Département pour le lutrin à hauteur de 450 €

Une subvention départementale dans le cadre de son dispositif d'aide à l'entretien et à la restauration du patrimoine monumental peut-être demandée à hauteur de 20%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**, A l'unanimité**

APPROUVE les travaux d'urgence de l'Eglise Saint Aubin pour un montant total de 220 654,07 € HT soit 264 784,88€ TTC,

SOLLICITE une aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé auprès du Département,

AUTORISE, le Maire à signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE : INTEGRER LES REPAS ALLERGIQUES

Compte tenu de l'organisation de la restauration scolaire et des enfants qui ont des PAI alimentaires pour lesquels les parents amènent les repas, il est nécessaire de fixer des tarifs complémentaires

Restauration Scolaire :
Surveillance PAI Alimentaire : 2,50€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité

FIXE le tarif pour les enfants qui ont une allergie alimentaire comme défini ci-dessus, à compter du 1er septembre 2021

202109146 – AVIS SUR LE RAPPORT RELATIF A L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal qu'un contrôle de la CC du provinois a eu lieu, le rapport a été rendu le 2 août 2021, pour lequel le conseil se doit de rendre un avis.

Questions diverses :

- Il faudra étudier la reconduction du contrat de la SACPA pour le budget 2022
- M. LOZE informe le conseil que le clocher ne fonctionne plus correctement, la société BODET a été contactée pour intervention
- Construction du collège
  - Démarrage des travaux début 2023
  - Fin des travaux estimés pour fin 2023
  - Ouverture prévue pour septembre 2024
  - Parallèlement seront construits, le gymnase et la gare multimodale
- Station d'épuration
  - Le marché est lancé
- Salle des anciens pour transfert de l'épicerie, actuellement il n'y a rien de décidé. M. ADABACHE est en attente d'une réponse de son assurance, si toutefois il devait déménager, il faut compter 1 an pour les travaux de l'épicerie actuelle.
- Revoir le contrat pour le lavage des carreaux afin de ne pas intégrer les cabinets paramédicaux aux bâtiments communaux.

La séance est levée à 19h45